FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA FDCI
DU 5 AVRIL 2025

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Nous attendons que la présidente nous rejoigne. Je vous rappelle rapidement le programme de la journée avant que nous commencions. Ce matin, vous avez tout le temps statutaire. Il n'y aura pas de pause de 10 heures à midi. Après il y aura le buffet jusqu'à 14 heures. A 14 heures, il y aura des tables rondes. Il y en a déjà quatre sur la scène, mais il y en aura cinq cet après-midi. Ce sont de petites tables rondes, mais vous verrez que cet après-midi ce seront de grandes tables rondes avec plein d'informations très intéressantes sur les nouvelles technologies dans le viseur, les nouvelles technologies au service de la chasse, sans renier la chasse traditionnelle évidemment. Tout cela est complémentaire, mais nous vous en parlerons cet après-midi. Nous vous invitons donc à rester toute la journée si vous le pouvez. De toute façon, cette assemblée générale est filmée. Pour vos collègues qui n'ont pas pu venir, le lien leur sera envoyé et tout sera diffusé dans le réseau interne, et sur les réseaux sociaux, comme d'habitude. J'attends de voir quelles sont les informations qui nous arrivent puisque nous attendons que Danielle nous rejoigne. Les sonneurs peuvent peut-être sonner. Merci beaucoup. Il s'agit de la troupe des Sonneurs des Révolets, dont le siège social est à Jardin, vers Vienne.

Audrey m'apporte des informations. Nous commençons dans deux minutes. Nous attendons quelqu'un qui nous honore de sa présence. C'est très intéressant parce que je crois que cela fait plusieurs années que ce n'était pas arrivé. Nous en parlions tout à l'heure avec quelques-uns des administrateurs. C'était déjà arrivé que le représentant de l'Etat vienne à l'AG de la fédération, mais cela faisait plusieurs années que ce n'était pas arrivé. Danielle CHENAVIER, votre présidente, est en train de l'accueillir en bas pour monter jusqu'à nous. C'est un peu une surprise, puisque cela s'est fait dans les derniers jours au niveau de l'invitation. Le choix qui avait été fait cette année, c'était de faire une AG essentiellement statutaire. Moi, j'ai le plaisir d'être avec vous depuis quatre ans. C'est vrai que depuis quatre ans, nous avions un temps un peu politique et un temps plus statutaire. Cette année, le choix a été fait de modifier les choses. Par conséquent, il y a le fait que la représentante de l'Etat puisse être présente. Je laisse Danielle nous rejoindre et monter sur la scène pour lancer cette assemblée générale de la Fédération des chasseurs du département de l'Isère.

Rapport moral de la Présidente Danielle CHENAVIER

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI
Comme vous le voyez, nous avons l'honneur d'accueillir Madame la Préfète, Catherine SEGUIN, nouvellement nommée, depuis quatre mois. Elle vous dira un petit mot tout à l'heure. En tout cas, tous les chasseurs de l'Isère sont très fiers de vous recevoir et que vous ayez pu prendre un peu de votre temps dans votre agenda pour nous, cela nous touche vraiment beaucoup. Merci, Madame la Préfète.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Nous allons lancer cette assemblée générale par la lecture de l'ordre du jour. La partie du matin est la partie statutaire, comme je vous le disais. Le rapport moral vous sera donné par Danielle CHENAVIER, votre présidente. Elle n'est pas notée dans l'ordre du jour, mais il y a l'intervention de Madame la Préfète.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Le lancement de cette AG statutaire commence par le rapport moral.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI
Madame la Préfète, Monsieur le Directeur général, Messieurs les Présidents, mesdames et messieurs, chers amis chasseresses et chasseurs,

Les premiers mots de ce rapport moral, je veux vous les adresser à vous qui êtes dans cette salle et qui montrez par votre présence nombreuse l'intérêt que vous portez aux travaux de votre fédération. Depuis plusieurs années, nous nous sommes attachés à être au plus près de vos préoccupations et de vos projets. Notre bilan d'activité, qui vous a été remis ce jour et que chacun pourra découvrir sur votre site internet, montre le temps et les moyens que nous consacrons à votre territoire.

Alors aujourd'hui, se retrouver ensemble avec vous est un véritable réconfort pour nous. La nature humaine étant ainsi faite, on nous remonte bien souvent des reproches et peu de compliments. Les responsables de chasse qui sont dans cette salle savent de quoi je parle. Etre président d'une société de chasse ou d'une fédération relève d'un sacerdoce qui n'attend pas forcément de remerciements. Alors moi, présidente de fédération, je veux

- Remercier ici les présidents et leurs équipes, qui s'investissent dans leurs villages dans cette tâche difficile et ingrate qu'est la gestion de leur association,
- Remercier ceux qui vous accompagnent ou vous représentent aujourd'hui pour vous soutenir, pour nous soutenir,
- Remercier mon équipe fédérale, les administrateurs de vos pays, toujours à mes côtés, même si parfois les débats sont animés, le bon sens prime à chaque fois et nous parvenons toujours à un accord dans le sens de l'intérêt général. De plus, ils répondent présents à chaque fois qu'ils doivent me relayer sur une représentation départementale, voire régionale ou nationale. Nous formons une équipe dont je suis fière.

Un grand merci à tous les salariés de la fédération. J'entends dire certains « ils ne font que leur boulot ». Certes, mais ils le font bien, et souvent bien au-delà de ce qui est compris dans leurs contrats, avec une implication, une rigueur, une conscience professionnelle exemplaires, mais aussi une force de proposition et de conseils qui font de cette fédération – je ne crains pas de l'affirmer – une fédération pilote et novatrice en France sur bien des sujets.

Après ce constat, je dois me tourner vers le passé. Cette année a été marquée par quatre disparitions d'anciens administrateurs. Ceux-là, avec leurs coéquipiers, bien sûr, dans une époque différente, ont jeté la base d'une chasse structurée en Isère, avec le plan de chasse et le schéma départemental, entre autres. Nous avons hérité d'une situation financière confortable qui nous permet de pallier les difficultés d'aujourd'hui. A ce titre, nous leur sommes redevables et je tiens à leur rendre hommage. Il s'agit d'Yves CAMPANA, d'Armand GARNIER, de Gilbert MAGNAT et de Michel MERAUD. Je veux leur associer tous les disparus de nos sociétés. Pour eux, je vous demande une minute de silence.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Merci. Ce petit regard vers le passé m'amène naturellement vers notre maison de la chasse, bâtie par nos prédécesseurs après la vente de la maison d'Eybens. Elle vient d'être rénovée et aménagée. Les investissements impacteront peu notre exercice comptable, car l'amortissement de ces travaux remplace celui de la construction qui va se terminer. Notre bâtiment, désormais en conformité et modernisé, a pris de la valeur et il augmente ainsi le volume de notre patrimoine immobilier. Nous organiserons dans le courant de l'année une journée portes ouvertes où nous vous accueillerons. C'est là notre objectif, rendre votre fédération accueillante et fonctionnelle pour que vous vous y sentiez comme chez vous.

Si tout n'est pas toujours facile, dans une époque où le respect et la tolérance sont à la limite d'une vue de l'esprit, où le rapport de force remplace la solidarité, où le chacun pour soi l'emporte sur le bien vivre ensemble, même parfois au sein de nos A.C.C.A., je me dois de faire état du bilan extrêmement positif des accidents de chasse sur le département de l'Isère, ou plutôt des non-accidents de chasse, puisque nous en comptabilisons zéro. Même si au niveau national, le nombre est en légère et si le sentiment d'insécurité perdure chez nos concitoyens, sentiment d'ailleurs bien entretenu par nos opposants et relayé sans cesse par certains médias, force est de constater que les chasseurs ne sont pas aussi dangereux qu'on voudrait le faire croire.

Cela, c'est bien à vous tous que nous le devons. Les efforts que nous fournissons au moyen de formations, d'informations, d'organisation sont à l'origine de ce bon résultat. Mais ma reconnaissance va vers chaque responsable dans vos A.C.C.A., qui ont pris à leur compte cette responsabilité énorme qu'est l'organisation de la chasse sur leur territoire. Ma reconnaissance va aussi vers chaque chasseur qui, investi de sa propre responsabilité, doit rester maître de chaque situation, quelle que soit la passion qu'elle suscite.

Le Conseil d'Etat, saisi par l'association One Voice, qui voulait imposer de nouvelles restrictions à la chasse pour des raisons de sécurité, a estimé que la chasse ne constituait pas un trouble à l'ordre public qui justifierait des mesures supplémentaires. One Voice avait saisi la justice pour contraindre l'Etat à durcir la réglementation, mais le rapporteur public a rappelé que le cadre législatif actuel était déjà assez complet et récemment renforcé.

Les bons résultats en Isère en matière d'accidents ne doivent pas nous inciter à relâcher notre vigilance. Un accident de chasse est avant tout un drame humain. Dans chaque accident, il y a deux victimes : le blessé, voire le mort, en premier lieu, mais aussi le tireur, qui voit sa vie basculer. De plus, il résulte un dommage collatéral et non négligeable qu'est le tort causé à l'image de la chasse et à la crédibilité du chasseur. Un accident de chasse, c'est un pas de plus vers l'abolition de la chasse. Alors oui, je vous le dis et je vous le redis encore, ne baissons pas la garde et continuons d'être exemplaires. La sécurité, encore la sécurité, toujours la sécurité.

Cette année verra le renouvellement de notre schéma, valable pour six ans. Ce document normatif, qui cadre la chasse en Isère, au-delà du Code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral, est rédigé par les chasseurs en concertation avec nos partenaires agriculteurs et forestiers, et sous le contrôle de l'Etat. Si les échanges sont parfois musclés, les incompréhensions nombreuses, les négociations difficiles, notre bon sens rural et les valeurs qui nous rattachent à notre bien commun qu'est la terre ont toujours prévalu et nous permettront de trouver un consensus acceptable par tous.

L'inscription de l'Isère auprès du ministère dans la liste des départements qui pourraient éventuellement utiliser d'une part la chevrotine ou d'autre part le tir anticipé du cerf au mois de juin ne doit pas être une source d'inquiétude ni d'incompréhension. Les deux seront très encadrés et toujours soumis au choix et à la décision du détenteur du droit de chasse. Il ne s'agit pas d'en répandre l'usage, mais bien de donner un moyen supplémentaire, mais limité, à qui pourrait en avoir besoin.

Le congrès de la FNC a eu lieu les 19 et 20 mars. Des annonces fortes ont été faites par notre président national, Willy SCHRAEN. Je vous invite d'ailleurs à visionner son discours si vous ne l'avez pas déjà fait.

Sur l'indemnisation des dégâts, des négociations sont en cours avec l'Etat. Une refonte globale et durable du système est nécessaire. La baisse des chasseurs (25 000 au niveau national) est à prendre en compte. Certains départements sont déjà dans le rouge. Nous ne pourrons plus être les seuls à payer.

La nouvelle politique petit gibier de plaine nous a été présentée. Nous y reviendrons plus tard pour vous donner le détail des actions. C'est un véritable enjeu pour la biodiversité, mais aussi pour notre avenir et l'attrait que peut avoir ce mode de chasse sur de nouveaux chasseurs.

Impossible de ne pas dire quelques mots sur le loup, qui est aujourd'hui présent partout dans le département. Son statut devrait passer de strictement protégé à protégé, ce qui permettra d'avoir des déclinaisons particulières sur la France par rapport aux directives européennes. La FNC siège depuis 2019 au groupe national Loup. Aujourd'hui, elle souhaite connaître le comportement du loup vis-à-vis de la faune sauvage et comment il fonctionne, se déplace et s'installe. Puisque désormais tous les arguments doivent se justifier par le scientifique, afin d'améliorer la crédibilité de notre réseau Loup et de légitimer ses positionnements, la FNC va investir dans une étude scientifique pour laquelle les fédérations fourniront des données qui seront analysées par un laboratoire du CNRS.

Des nouvelles peu rassurantes du côté du classement des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) qui risquent de disparaître. Le renard a déjà disparu de la liste dans de nombreux départements. Nous vous en aviserons dès que nous en saurons plus.

Je me dois de souligner les excellentes relations que nous entretenons avec le conseil départemental de l'Isère et les actions que nous menons ensemble pour l'environnement, notamment sur l'opération « Un arbre, un habitant ». D'ailleurs, nous devons remercier Jean-Pierre BARBIER, le président, de nous avoir donné la parole lors de ses vœux devant les 800 élus présents dans la salle, ce qui a permis à Estelle LAUER, notre ingénieur projet, de présenter les travaux accomplis par les chasseurs sur les villages en partenariat avec le monde agricole. Il y a également d'excellentes relations avec le conseil régional et son vice-président, Philippe MEUNIER, qui soutient les chasseurs depuis de nombreuses années. Vous pourrez voir toutes les actions que nous entreprenons avec eux sur l'exposition installée dans cette salle.

Cela m'amène aussi à souligner le rapprochement que nous initions avec nos maires ruraux. Ils nous sollicitent régulièrement, car leur compétence en matière de chasse est limitée. Nous leur proposons un espace adhérent dédié et participons à leur salon, où les rencontres sont très enrichissantes. L'opération nationale « J'aime la nature propre » sera dès l'année prochaine abordée conjointement avec l'association des maires ruraux et son président, Cyrille MADINIER.

Même si la concertation est nécessaire et constructive, il est évident que parfois nous devons marquer notre territoire avec fermeté. Ce fut le cas le 24 janvier où nous avons investi les marches de la mairie de Grenoble, soutenus et accompagnés par Jérôme CROZAT, président de la FNSEA, et Albert RAYMOND, président du Forestier privé. Cette manifestation était organisée en réponse aux propos tenus lors du conseil municipal du 16 décembre. Ce n'est pas tellement le contenu du propos qui m'a choquée. Fermeture de la chasse le dimanche, insécurité, entre autres, nous en avons l'habitude et savons y répondre. Mais la forme était inacceptable. De telles calomnies, un tel mépris, doublés d'une parfaite méconnaissance de notre pratique sont insupportables. Parler de nous sans nous connaître, sans nous rencontrer, parler de la chasse sans savoir, malheureusement ce n'est pas seulement propre aux élus de Grenoble. Parler de massacres quand toutes les espèces, sauf le sanglier, sont soumises à plan de chasse ou quotas, de dangers quand nous avons zéro accident dans le département… Combien de morts et de blessés dans leur ville ? Alors il fallait une réponse adaptée. Certes, malgré notre mailing à tous les chasseurs, nous n'étions pas très nombreux, mais je conçois les difficultés pour répondre à l'appel. Le délai était très court. Difficultés de transport, éloignement, obligations diverses, mais le nombre n'était pas l'essentiel. Et je peux vous assurer que notre image a tourné sur la France entière, relayée sur les réseaux et la presse. Je remercie au passage Richard SUR TERRE, que j'avais contacté, et qui a diffusé à plusieurs reprises un soutien avec la répartie qu'on lui connaît. Il a créé le buzz dans le monde de la chasse. On en parlait encore au congrès national.

Mais aujourd'hui, l'histoire est éphémère. Devant la prolifération d'événements tous plus spectaculaires les uns que les autres et aussi malheureusement la mémoire de grenouilles de la plupart des gens, les messages passent et s'oublient. Notre bataille, la bataille pour la défense de la chasse, ne fait que commencer. Nous nous adapterons, comme nous avons toujours su le faire, mais il faudra nous mobiliser, c'est une certitude, nous mobiliser si nous voulons continuer d'exister. La chasse n'est pas le problème. La chasse est la solution. Je crois en son avenir. Elle sera différente de celle que nous avons connue, qu'ont connue nos grands-pères, nos pères, que nous connaissons aujourd'hui. Mais la chasse de nos enfants est à défendre et à construire. C'est là notre mission et c'est tout ce qui m'anime. Je vous remercie de votre attention.

Orateur : Mme Catherine SEGUIN – Préfète de l'Isère

Madame la Présidente de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, chacun en vos grades et titres, mesdames et messieurs les adhérents,

Je vous remercie de votre invitation, Madame la Présidente, à participer à votre assemblée générale annuelle. Nous avons réussi à reconnecter dans les dernières heures et j'ai pu me libérer et être parmi vous, ce qui me réjouit particulièrement. Merci beaucoup de cette invitation, Madame la Présidente.

Je le redis, j'ai pris mes fonctions dans ce magnifique département de l'Isère il y a seulement quatre mois. Il m'est particulièrement agréable d'avoir si vite l'occasion, que je considère toujours comme particulière, comme unique, de vous rencontrer, de vous entendre et d'échanger avec vous sur nos sujets d'intérêt commun. Je sais d'ailleurs, et je tiens à le saluer, qu'au-delà de ces assemblées générales, c'est bien tout au long de l'année, de façon continue – et je le souhaite aussi, efficace – que les services de l'Etat travaillent en lien avec vous, Madame la Présidente, et avec l'ensemble des services de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère. Je salue à cet égard le directeur départemental des territoires, qui est ici présent à mes côtés.

Sur les sujets liés à la chasse, certes, mais aussi sur les sujets relevant de la préservation de la biodiversité, de la maîtrise de la population des grands gibiers, des mesures de régulation des espèces, du partage de la nature, de la veille, de la surveillance sanitaire sur la faune sauvage, ce sont autant de sujets et d'enjeux qui sont inscrits dans vos compétences et qui font l'objet de politiques publiques dont il nous faut ensemble assurer la mise en œuvre.

Il est un pan de votre activité qui reste encore étrangement largement méconnu (c'est mon avis personnel) et que je vous encouragerais assez fortement à promouvoir et à faire mieux connaître du grand public. Vous exercez des missions d'intérêt général. Elles sont gravées dans les textes. Ce sont des missions d'intérêt général au service de la biodiversité, la lutte contre les espèces envahissantes, la préservation et la restauration des zones humides, la préservation des espaces naturels et forestiers.

Vous disiez dans votre propos et dans votre rapport moral, Madame la Présidente, que vous entendiez plus souvent les reproches que les compliments. Vous avez ici une matière noble, une matière vaste, sur laquelle je sais que vous êtes et mobilisés et efficaces au quotidien. Faites-le savoir. Nous vous aiderons aussi à le faire savoir, parce que cela fait aussi partie du partage des informations et d'une meilleure connaissance, ce qui évite parfois certaines postures, certaines positions qui relèvent plus de postures militantes que de réflexions réellement approfondies. Partageons cette connaissance. A partir de ces missions générales qui sont les vôtres, faites connaître cette action moins connue qui relève pourtant d'une part importante de votre activité au sein d'une fédération départementale.

Parmi les défis qui sont aussi les vôtres, celui de veiller à la cohabitation pacifiée des différents usagers du milieu naturel dans le respect de la pratique de chacun, ce n'est pas une mince affaire. Chasseurs, randonneurs, cyclistes, tous amoureux de la nature, avec des modes d'expression différents, avec des modes d'usage des espaces naturels qui sont évidemment différents, mais tous doivent pouvoir se croiser sans risque, doivent pouvoir apprendre à partager les grands espaces naturels, doivent apprendre à vivre dans la ruralité et à s'approprier les particularismes de cette ruralité, de cette nature, doivent apprendre – si ce n'est déjà le cas – à se parler et surtout à se comprendre. Pour cela, il faut évidemment qu'il y ait des efforts de part et d'autre et que tous puissent accepter de se retrouver dans ces mêmes espaces naturels autour d'une même table pour prolonger ces échanges et pour rechercher ces consensus auxquels vous avez fait référence dans votre propos, Madame la Présidente.

Je voudrais dire quelques mots sur la gestion cynégétique. Le département de l'Isère est un grand département de chasse, je le découvre, du fait de la diversité des milieux naturels qui le composent et de son étendue. Juste pour une touche personnelle, je voudrais vous dire qu'à chaque département que j'ai eu le grand honneur d'administrer, c'est mon quatrième poste de préfète, j'ai eu à chaque fois des relations particulièrement directes, étroites, assez constructives, avec les fédérations départementales des chasseurs, mais à chaque fois avec des problématiques communes. Vous avez un socle de missions communes, de problématiques d'attentes et de préoccupations que je retrouve. Mais ce sont toujours des modes opératoires un peu différents qui révèlent ces petites spécificités territoriales, qui font tout l'intérêt du métier formidable que je me suis choisi. Je cite juste pour exemple.

Mon premier poste était dans le Gers, le second dans la Loire, le troisième dans l'Oise. Je peux vous dire que des problématiques de chasse, il y en avait et ce n'était pas juste le type d'animaux ou de gibiers qui changeaient, mais il y avait aussi des sujets bien spécifiques. Je suis donc très heureuse de me retrouver aujourd'hui face à ce parterre d'adhérentes à cette fédération pour l'Isère.

En Isère, on rencontre de nombreux types de chasse, de nombreux types de gibiers, les ongulés, les cervidés, les petits gibiers à poils ou à plumes, dont des espèces emblématiques (tétras-lyre, perdrix bartavelle, lagopède alpin, gélinotte des bois). D'après les derniers chiffres, ce sont 15 500 chasseurs qui se répartissent sur 800 000 hectares – excusez du peu – qui s'étirent de la plaine rhodanienne à la haute montagne.

Cette année est une année importante, une année charnière, avec la finalisation du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Aujourd'hui, je crois que vous allez procéder au vote de l'avis pour valider les propositions de votre fédération pour ce schéma. C'est le début d'une série d'étapes que je vais vous décrire très rapidement. Je vous en félicite par avance parce que c'est une étape essentielle dans le processus d'élaboration de ce nouveau document, que j'aurai donc ensuite la charge d'approuver.

Je voudrais juste faire un petit coup de projecteur sur ce que dit le Code de l'environnement sur ce schéma départemental, pour savoir à quoi il sert. Je vais aller très vite. Le Code de l'environnement prévoit que le schéma départemental de gestion cynégétique soit élaboré par la fédération départementale des chasseurs en concertation, notamment (mais pas de façon exhaustive) avec la Chambre d'agriculture (je crois qu'il y a au moins un représentant de la chambre présent parmi nous aujourd'hui), les représentants de la propriété privée rurale, les représentants des intérêts forestiers et quelques autres en fonction des territoires, des niveaux de représentation et des types de problématiques auxquelles vous êtes confrontés.

Parmi les dispositions du schéma, dans les textes, dans le Code de l'environnement, vous avez plusieurs dispositions qui doivent figurer obligatoirement. Je les passe très vite en revue :
- les plans de chasse et les plans de gestion,
- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs,
- les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telle que la conception, la réalisation des plans de gestion approuvés,
- la fixation des prélèvements maximum autorisés,
- la régulation des animaux prédateurs,
- les prescriptions relatives à l'agrainage, pour ne citer que cet exemple,
- les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage,
- les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Je citerai parmi ces dispositions et exigences du schéma trois sujets à forts enjeux – et je sais que vous y avez passé du temps, vous n'avez pas fini d'en passer, nous non plus. Vous l'avez évoqué dans votre discours, Madame la Présidente, et c'est une évidence pour nous tous, c'est un impératif absolu, il n'est pas négociable, c'est celui de la sécurité. Nous faisons effectivement le constat – même si au niveau national, ce n'est pas aussi net – d'une baisse constante du nombre d'accidents s'agissant de l'Isère. Effectivement, il y a eu zéro accident en 2024. Bravo. Il faut maintenir ce niveau et ne pas y toucher. En tout état de cause, le sujet de la sécurité constitue un impératif. C'est évidemment la sécurité des personnes d'abord. C'est une question de responsabilité, vous l'avez dit et je reprends ce terme à mon compte. Et vous avez tout simplement l'objectif – je dirai même l'obligation – d'être exemplaires. Exemplaires parce qu'il en va de la sécurité et que c'est un sujet non négociable qui s'impose à tous, mais parce qu'il en va aussi de l'image que vous donnez, de ce sentiment d'insécurité auquel vous avez fait référence, Madame la Présidente, qui n'a pas lieu d'être. Il ne faut pas qu'il y ait ce sentiment d'insécurité.

Quand le Conseil d'Etat juge – vous l'avez cité, je le reprends – que la sécurité à la chasse est suffisamment encadrée, qu'elle ne constitue pas un trouble à l'ordre public (cela a été dit mot pour mot), justifiant des mesures supplémentaires (c'était en réponse à cette requête faite par l'association que vous avez citée tout à l'heure), cela montre bien que le cadre existe. Il vous faut maintenant entrer dans ce cadre, le respecter le plus strictement possible, être intraitable avec tous ceux qui vous entourent et qui ne le respecteraient pas aussi strictement. Il en va de la responsabilité des chasseurs, de la responsabilité de la fédération et de la dilution, voire de la disparition (c'est l'objectif) de ce sentiment d'insécurité qui pourrait présider sur un pan de la population ou chez les usagers de ces espaces partagés.

Vous l'avez compris, c'est un sujet particulièrement important et vous pourrez toujours compter sur moi pour vous accompagner, vous suivre. Je dis un mot sur le volet sécurité sur le tir en dehors de l'angle des 30° lors des battues au grand gibier qui représente, vous le savez, au niveau national, la première cause des accidents de chasse. Je vous invite donc à veiller à renforcer dans le prochain schéma départemental les mesures qui visent à faire respecter cette règle.

Le deuxième sujet que je voulais évoquer, c'est celui de l'agrainage, qui constitue un autre défi. Je sais qu'il s'agit d'un sujet sensible. Il importe que l'agrainage reste dissuasif. Si les échanges sont encore en cours sur ce sujet, la formulation qui sera in fine retenue doit donner de la latitude à des mesures adaptées en fonction du contexte local.

Autre point que j'aborde aussi rapidement que possible, mais c'est un point central et tout à fait important, c'est la régulation, en particulier l'action de chasse conduite sur les grands gibiers. C'est une trajectoire ambitieuse qui doit être fixée afin que les grands gibiers retrouvent un effectif soutenable pour le monde agricole et forestier. Cet objectif doit être traduit concrètement dans le schéma à venir à travers des indicateurs de prélèvement, en lien avec la baisse des surfaces de dégâts. Collectivement, nous pouvons observer et saluer la bonne gestion (gestion qui s'améliore) de ces dégâts agricoles, avec une baisse qui commence à être perceptible s'agissant de ces dégâts. Mais on le sait, beaucoup reste à faire. Ce résultat doit s'accroître, s'inscrire dans la durée et se traduire par une augmentation significative de la pression de chasse sur les territoires à enjeu. Au-delà des dégâts agricoles, il importe aussi de protéger les parcelles dédiées au renouvellement forestier.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, notre boussole commune (si j'ose dire) est celle de l'intérêt général et de la convergence des différents acteurs autour d'une même table. Si la réglementation vous offre à présent de plus grandes marges d'intervention, je vous encourage à promouvoir ce que vous faites depuis des années, notamment à échanger sur les bonnes pratiques.

Pour terminer, sur le schéma, j'avais promis de décrire les prochaines étapes. En bref, vous procédez au vote de la proposition qui va vous être soumise aujourd'hui. Les services de l'Etat, en première ligne la DDT, représentés par le directeur ici présent, vont analyser ces propositions, ce qui permettra d'engager un processus tel que prévu par la loi, avec un avis DPNR, un passage en CDCFS et la consultation du public, qui est la dernière étape avant la signature de l'arrêté.

Madame la Présidente, je souhaite également vous féliciter pour l'accompagnement que vous avez su assurer auprès de tous les chasseurs dans leur déclaration des armes détenues sur le système d'information sur les armes (le fameux SIA), qui a été un petit défi à relever pour nous tous, puisqu'il a fallu le faire connaître, le rendre accessible et faire en sorte que ces déclarations puissent se faire pour une population large, qui n'avait pas forcément un accès aussi simple à ces modalités dématérialisées. Je sais que la fédération s'est beaucoup impliquée pour faciliter ces déclarations.

Du 8 février 2022 au 28 février 2025, le nombre de comptes SIA chasseurs créés en Isère est de 15 758, ce qui est tout à fait remarquable. Il est plus difficile d'atteindre les chasseurs inactifs encore détenteurs d'armes, mais je souhaite que vous puissiez nous aider à convaincre ces derniers de remplir cette obligation. Nous sommes tout de même sur des résultats qui montrent que l'effort paie et que le processus mis en route a réellement produit des effets, je vous en remercie.

Un mot, ce sera l'un des derniers, sur le développement durable de nos territoires, qui ne serait rien sans le travail collectif avec tous les acteurs de la ruralité. Votre fédération nationale a œuvré pour trouver des accords avec les parties prenantes, en particulier en 2023 avec l'Etat et les organisations professionnelles agricoles, plus récemment avec l'accord avec l'ONF en février 2024. Ces accords nationaux sont autant d'opportunités à saisir pour améliorer les relations avec l'ensemble des partenaires locaux.

Nous le savons bien, c'est avant tout à la chasse que revient la régulation des espèces, mais je voudrais aussi avoir un mot pour eux. Je ne sais pas s'ils sont là, s'ils sont représentés, je n'ai pas vu les louvetiers. Ils sont là. Je veillerai toujours avec attention à la bonne articulation entre l'exercice de chasse et le soutien de la louveterie. La compagnie des lieutenants de louveterie de l'Isère, que j'ai renouvelée au 1er janvier de cette année, est mobilisée pour intervenir lorsque la régulation par la chasse classique est difficile, voire impossible. Les 32 louvetiers de l'Isère apportent, nous le savons tous, une expertise territoriale et technique précieuse. Vous savez qu'ils sont placés sous

la double autorité du procureur et du préfet (préfète, ici). Ils n'ont pas vocation à remplacer les chasseurs. Je le dis, je le redis, je pense que c'est une évidence pour tout le monde, mais cela ne fait pas de mal de le rappeler.

Pour assurer cette complémentarité indispensable de leurs actions avec celles que vous exercez au titre de la chasse, je sais pouvoir compter sur la poursuite d'un dialogue constructif et apaisé en Isère entre louveterie, chasseurs, services de l'Etat. Je m'en félicite et je vous en félicite également parce que vous y participez de façon active et efficace. C'est un dialogue de qualité de l'Etat que je représente avec l'appui de la DDT, de la Direction départementale de la protection des populations, de l'OFB, des louvetiers, des gendarmes. Tous font l'Etat, que ce soit les services de l'Etat directement rattachés, les opérateurs, les agences. Ils se préoccupent directement ou indirectement des problématiques de chasse. Ils seront toujours avec vous à vos côtés auprès de vous. Je salue une nouvelle fois votre action, Madame la Présidente, pour préserver et nous permettre d'entretenir ce dialogue, que je sais de qualité, qui l'a été avec mes prédécesseurs, dont j'ai tout espoir qu'il le reste avec la nouvelle équipe constituée. Merci à vous, Madame la Présidente.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI
Merci beaucoup. J'y suis très sensible. Merci beaucoup.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Danielle, dans les remerciements, il me semble qu'il y avait encore quelqu'un à remercier. Non ? D'accord, très bien. Merci beaucoup pour ces deux premières interventions qui calent très bien le débat. Puisque c'est la première fois que j'assiste à l'assemblée générale avec la présence de Madame la Préfète, je découvre les liens forts qu'il y a et les missions d'intérêt général. On les connaissait, mais vous les renforcez par votre présence et par votre discours. Merci beaucoup. Nous continuons donc l'AG. Nous passons au rapport d'activité, qui va nous être présenté par Jean-Marc ROCHETTE, Secrétaire général de la fédération des chasseurs de l'Isère.

Rapport d'activités : Jean-Marc ROCHETTE – Secrétaire général FDCI

Orateur : M. Jean-Marc ROCHETTE – Secrétaire général FDCI

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose aujourd'hui une lecture sélective et synthétique, mais non exhaustive, de notre rapport d'activité 2023-2024. Nous aborderons les principaux points affichés à l'écran. Je vous laisse prendre note.

Le rapport complet vous a été remis en début d'AG et je vous encourage à le consulter pour plus de détails.

- Les élus

Le conseil d'administration de la FDCI est composé de 12 élus. Au cours de l'année cynégétique 2023-2024, ils ont pris part à 213 réunions, cumulant ainsi 6 348 heures de bénévolat et parcourant 95 587 km. Les élus représentent la fédération auprès de diverses structures et associations du département et de la région. En 2023-2024, ils ont ainsi participé à 99 réunions extérieures, dont 48% auprès des politiques et institutionnels.

- Le personnel

En 2023-2024, la FDCI comptait 18 salariés en CDI et 9 salariés temporaires, soit alternants, CDD ou volontaires en service civique. Au total, 28 617 heures de travail ont été effectuées.

- Les missions

Les missions de service public représentent 81% du champ d'activité de votre fédération. 39% sont dédiés à la valorisation du patrimoine cynégétique et 29% à l'information et à la formation de nos adhérents.

- Les adhérents

La FDCI compte 797 sociétés de chasse adhérentes réparties en A.C.C.A., A.I.C.A., chasse privée et lots ONF. A cela s'ajoutent 15 240 chasseurs individuels, dont 333 nouveaux détenteurs de permis.

- Les validations

Pour la saison 2023-2024, nous avons enregistré 6 907 validations départementales, soit 45% de l'ensemble des validations. 8 414 validations, toutes catégories confondues, ont été opérées en ligne.

Depuis 2023, nous devons mesurer de façon comptable le temps bénévole de nos adhérents dédié à nos missions. Au total 9 227 heures de réunions ont été réalisées, réunions de pays, comités locaux, groupes de travail, entre autres. Et 8 337 heures ont été consacrées au comptage, soit un total de 17 564 heures. Ces données, collectées grâce aux émargements, sont essentielles pour valoriser l'engagement des bénévoles pour le compte de la fédération.

- La plaine

En 2023-2024, la FDCI, avec votre concours, a planté 9,6 km de haies champêtres, soit 19 200 plants sur 25 communes. Six nouvelles mares à vocation cynégétique ont été créées sur six communes différentes. Concernant l'entretien de coteaux, un chantier de 0,6 ha a été entrepris cette même année. L'ensemble de ces actions ont représenté 771 heures de travail de terrain.

La conservation du petit gibier de plaine se poursuit en Isère. En 2023-2024, la FDCI a accompagné des A.C.C.A. et des chasses privées réparties sur 35 communes, dont la réintroduction de 1 200 faisans d'eau, âgés de 12 à 14 semaines. L'objectif est de favoriser leur acclimatation avant l'ouverture générale de la chasse. Parallèlement, la fédération a poursuivi l'analyse des cristallins oculaires du lièvre afin de déterminer précisément la date de naissance des individus prélevés et de mieux comprendre la dynamique des populations. Sur 470 yeux fournis, 453 ont pu être analysés, impliquant 82 communes.

- La montagne

En 2023-2024, en collaboration avec les acteurs locaux, la FDCI a entretenu 665 ha de zone d'hivernage pour le tétras-lyre et créé 60 ha sur les communes de Lans-en-Vercors, Allemond et Sainte-Agnès. Concernant les diagnostics habitats de cette même espèce, 226 ha de prospection ont été opérés sur trois zones d'hivernage sur le massif des Grandes Rousses. Deux chantiers de réouverture d'habitats de reproduction ont eu lieu à Bès-en-Oisans et Allemond, soit 2 ha restaurés. Pour les mesures agroenvironnementales et climatiques, 16 nouveaux alpages ont intégré les enjeux galliformes de montagne à leur plan de gestion pastorale, soit 5 800 ha de plus. La somme de toutes ces actions représente 404 heures de travail.

- Les dégâts

Sans surprise, c'est le sanglier qui génère le plus de dégâts sur le département. Ainsi 7 624 sangliers ont été prélevés pour la saison 2023-2024. L'an passé, nous avons dépensé 742 322 euros pour l'indemnisation des dégâts, dont 315 500 euros pour les dégâts de maïs.

Concernant l'équilibre forêt-gibier, la FDCI a intensifié son investissement selon deux axes :
- Le recueil et l'analyse de données. 300 pesants ont été distribués depuis 2021.
- La médiation forêt-gibier avec les acteurs locaux (ONF, COFOR, communes et communauté de communes du Trièves).

Ainsi 700 placettes réparties sur 10 territoires ont été placées pour évaluer l'impact du gibier sur la régénération forestière, le partage du diagnostic et la recherche de solutions concertées et coordonnées.

En parallèle, le taux de réalisation du plan de chasse s'élève à 92% pour le chevreuil et 83% pour le cerf. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne nationale, ce qui démontre la forte implication des chasseurs sur le terrain.

- Les prestations de service

En 2023-2024, nous avons poursuivi notre partenariat avec SNCF Réseau, le domaine skiable des Sept Laux et le SIRRA, tout en lançant de nouveaux projets avec des concessionnaires autoroutiers comme Vinci et ACF, notamment pour la mesure compensatoire au demi-échangeur de Vienne-sud et le réseau AREA pour le suivi de l'écopont de Torchefelon, en partenariat avec la FRC Auvergne Rhône-Alpes. Ces prestations ont mobilisé 430 heures de travail pour le personnel de la FDCI. Je vous remercie de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
La prochaine intervention : le budget réalisé 2023-2024 est la certification des comptes.

Budget réalisé 2023-2024 : Claire NGO TON SANG – Expert-comptable (cabinet SYNEXIA)

Orateur : Mme Claire NGO TON SANG – expert-comptable (cabinet SYNEXIA)

Bonjour à tous et à toutes. Aujourd'hui, nous allons essayer de vous présenter les chiffres de l'exercice 2023-2024, en essayant de les rendre clairs, synthétiques et accessibles. L'objectif est de vous donner une vision juste de la santé financière de votre fédération à travers les grandes masses budgétaires, les résultats et la trésorerie.

En 2023-2024, concernant le total des recettes, la fédération a enregistré 3 870 589 euros de recettes. C'est en légère augmentation de 1% par rapport à l'exercice précédent. Ce montant comprend les ressources issues de ces activités, des subventions perçues ainsi que d'autres financements. La répartition reste quasiment identique par rapport à l'exercice précédent.

Dans ce tableau, les recettes sont présentées nettes des charges exceptionnelles, notamment celles qui sont liées à des projets spécifiques subventionnés. Cela signifie que l'on a volontairement isolé les éléments exceptionnels pour mieux mesurer la performance du fonctionnement courant. Ce retraitement est important, car il vous permet d'avoir une vision fidèle et durable de la capacité de la fédération à générer ses propres ressources année après année. Vous pouvez constater que la baisse la plus importante provient des cotisations dégâts et que l'augmentation la plus significative se ressent au niveau des projets subventionnés.

En parallèle, les dépenses se sont élevées à 3 956 416 euros. En plus du fonctionnement général de la fédération, ces dépenses reflètent votre engagement dans les missions, dont la gestion du territoire, les actions de sensibilisation, les entretiens des structures. Le budget des dépenses est stable et conserve les mêmes proportions que l'exercice précédent.

Dans le détail, après retraitement des charges exceptionnelles, nous notons une augmentation importante des dotations aux amortissements. Pour information, plus de 60% de ces dotations correspondent à des investissements qui ont été subventionnés. L'augmentation de la masse salariale est tout à fait cohérente avec l'inflation. Même si les dépenses sont supérieures aux recettes cette année, l'écart reste modéré et assumé dans le cadre d'une politique d'investissements ciblés. La comparaison entre les recettes et les dépenses nous amène à un résultat déficitaire que nous allons détailler tout de suite.

Le résultat au 30 juin 2024 est de -85 827 euros. Il est donc légèrement négatif. Il s'inscrit dans une logique d'utilisation raisonnée des ressources disponibles sans déséquilibrer la situation globale.

Si l'on observe l'historique des résultats, on voit que la fédération présente une situation financière globalement stable sur les dernières années. Le déficit de cet exercice s'intègre dans une gestion prudente, avec un socle financier solide.

Le fonds associatif, c'est l'indicateur de la solidité financière à long terme. Il s'élève aujourd'hui à 2 875 544 euros, contre 2 961 952 euros l'an dernier, soit une baisse de 3%. Cela reste un très bon niveau, qui démontre que la fédération conserve une base solide pour poursuivre ses missions dans de bonnes conditions.

Au niveau de votre trésorerie, autre indicateur essentiel, elle est en légère hausse par rapport à l'année précédente, augmentation sensible de 1,29%. Elle atteint 2 829 654 euros. C'est un point très positif qui permet à la fédération d'assurer son fonctionnement quotidien avec sérénité et sans recours à l'emprunt court terme.

Cette diapositive est un peu technique, mais elle est fondamentale à mes yeux parce qu'elle vous montre la capacité d'endettement de la fédération. La fédération a une très bonne capacité d'emprunt supplémentaire. Pour illustrer nos propos, dans votre cas, pour les 130 000 euros de remboursement de capital annuel, cela représente une capacité d'emprunt d'environ 500 000 euros sur cinq ans. Cela signifie que la fédération pourrait, si elle le souhaite, envisager des investissements financés par emprunt sans mettre en péril sa trésorerie. Au-delà de ce chiffre, il est essentiel d'attirer votre attention sur un point de gestion. Les dotations aux amortissements, c'est-à-dire la charge comptable qui traduit l'usure de vos équipements, doivent correspondre autant que possible aux remboursements du capital sur emprunt. Pourquoi ? Parce que cela permet à la fédération de préserver sa trésorerie dans le temps. Concrètement, cela signifie que les financements obtenus pour des investissements sont bien utilisés dans une logique à long terme et que la fédération évite un décalage entre ses charges comptables et ses flux de trésorerie

réels. Cette discipline budgétaire est un gage de solidité financière et permet d'envisager de nouveaux projets sans déséquilibrer la gestion.

Sur les prochaines années, on observe d'ailleurs que la fédération se rapproche progressivement de cet équilibre entre amortissement et remboursement de capital, ce qui témoigne d'une gestion structurée et anticipée. Cela signifie que la fédération dispose encore d'une bonne marge de manœuvre pour investir, si elle le souhaite, dans de nouveaux projets ou dans des équipements, tout en conservant un niveau d'endettement maîtrisé.

Pour conclure, la fédération des chasseurs de l'Isère affiche une situation financière saine et équilibrée malgré le déficit de cette année. Les ressources restent solides, la trésorerie est stable. Les fonds associatifs permettent d'envisager l'avenir avec confiance et la capacité d'investissements reste préservée. Merci pour votre attention.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci, Claire. C'était très bien. Bravo. Vous avez une santé financière solide. Normalement, il y a la certification des comptes. Le directeur général va lire. Etre multitâche, c'est le principe même du directeur général. Il fait tout, c'est bien cela. Patrice, c'est donc toi qui vas lire le rapport du commissaire aux comptes.

Certification des comptes : Patrice SIBUT – Directeur FDCI

Orateur : M. Patrice SIBUT – Directeur FDCI
Bonjour à tous. Je suis Patrice SIBUT, directeur de la fédération des chasseurs. Je suis très content de voir aussi un grand nombre de chasseurs présents aujourd'hui. Cela nous fait très plaisir. Je me fais le porte-parole de Monsieur SIEFFERT, commissaire aux comptes. Je vais essayer de vous rapporter les propos qu'il m'a écrits. Ce n'est pas mon domaine de compétences. Si vous avez des questions, ce sera vers Claire qu'il faudra se retourner.

Concernant l'exercice clos au 30 juin 2024, voici l'opinion exprimée par le commissaire aux comptes.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère, relatif à l'exercice clos le 30 juin 2024, tel que joint au présent rapport.

Ce rapport, vous le trouverez lorsque vous voterez en ligne. La totalité du rapport fait 34 pages.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Apparemment, cela ne se passe pas si mal que ça. Autre aspect qui est porté dans le rapport du commissaire aux comptes, il concerne les conventions réglementées.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R612-6 du Code du commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application des dispositions de l'article L612-5 du Code du commerce.

Concernant les conventions déjà approuvées par l'assemblée, en application de l'article R612-5 du Code du commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de cet exercice.

Administrateur concerné : Madame Danielle CHENAVIER
Nature et objet : Indemnité forfaitaire versée à votre présidente
Versement d'un montant mensuel de 500 euros.

J'en ai terminé.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Avant de poursuivre, nous allons remercier Madame SEGUIN de sa visite et de sa présence. Vous pouvez partir rassurée, la fédération a une activité chargée et nourrie, ainsi que des comptes solides. L'Etat a comme partenaire la fédération départementale des chasseurs de l'Isère, un partenaire solide sur lequel il peut s'appuyer. Merci beaucoup de votre visite et de votre présence.
Nous allons continuer la partie statutaire avec Christophe FOURNIER, votre trésorier, qui va vous présenter le budget prévisionnel.

Budget prévisionnel : Christophe FOURNIER – Trésorier FDCI

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
J'ai entendu que la fédération pouvait investir. Est-ce que l'on commence dès l'année prochaine ?

Orateur : M. Christophe FOURNIER– Trésorier FDCI
Bonjour à toutes et à tous. Avant de démarrer cette première présentation du budget prévisionnel, je voudrais remercier mes prédécesseurs à la trésorerie, Danielle CHENAVIER, qui a également été trésorière, et Alain PERRIN, qui était à cette présentation l'année dernière. Je me suis fortement inspiré de sa présentation de l'année dernière pour réaliser la mienne cette année.

Je les en remercie. Je voulais également remercier Claire, notre expert-comptable, qui vous a présenté le budget réalisé. Je voudrais aussi remercier Laurence JHISTARRY, la comptable de la fédération, avec qui je travaille régulièrement. Enfin je voulais remercier tout le personnel de la fédération parce que chaque fois que je dois valider une dépense, c'est sur leurs indications.

- Le budget prévisionnel

Concernant le budget prévisionnel, vous avez vu que ce budget est déficitaire. Le conseil d'administration ici présent m'a défini de grandes orientations. Nous avons défini en conseil d'administration les grandes orientations pour ce budget de l'année à venir. La première, c'est le maintien de la masse salariale. Il ne faut pas déraper à ce niveau-là. Il faut aussi rééquilibrer la contribution territoriale entre le compte général et le compte dégâts. Vous avez vu, nous devons obligatoirement vous présenter les résultats sur un seul résultat, mais il y a deux comptes que l'on doit présenter également : le compte général et le compte dégâts. Jusqu'à présent, c'était un peu déséquilibré. Je vous en dirai deux mots tout à l'heure. Pour ne pas présenter un budget déficitaire l'année suivante, nous espérons réaliser des économies tout en prenant en compte l'augmentation du coût de la vie.

Concernant le budget que je vous présente actuellement pour 2025-2026, il y a un total des produits à 3 684 263 euros, avec des charges à 3 682 565 euros, ce qui nous fait un budget prévisionnel équilibré. Je vais rentrer un peu dans le détail.

- Les ressources

Vous avez vu que la majeure partie de nos ressources, la plus grande part de nos ressources, ce sont les cotisations de nos adhérents, vos cotisations. C'est complètement lié au nombre de chasseurs. Je vous ai mis ici l'évolution du nombre de chasseurs depuis 2011. On voit que cette courbe est un peu à la baisse, mais le point positif, c'est que cette baisse s'atténue. Si on regarde entre 2011 et 2021, on perdait en gros 300 chasseurs par an. Si on regarde sur les quatre ou cinq dernières années, on est plutôt de l'ordre de 150 à 200 chasseurs par an. L'année dernière, nous en avons perdu 115, ce qui est plutôt positif. En parallèle, il y a une augmentation du nombre de réussites à l'examen du permis de chasser, puisque nous avons validé 404 candidats l'année dernière au permis de chasser. Je ne peux que vous encourager à continuer dans cette voie, c'est-à-dire inciter les jeunes et les moins jeunes à passer leur permis de chasse. Il faut aussi noter que dans le permis de chasse, 15% des candidats sont des candidates. Cela veut dire que la population des chasseurs est en train de se féminiser et c'est une très bonne chose. La prévision est donc aux alentours de 15 000 chasseurs pour la saison prochaine.

- La masse salariale

Autre maîtrise, c'est la maîtrise de la masse salariale. Vous avez vu que c'est un point important dans nos charges. Le budget prévisionnel prévoit un maintien de la masse salariale au niveau de 42%.

- Rééquilibrer la contribution territoriale

La contribution territoriale, c'est la part de contribution que chaque A.C.C.A. paie en fonction de son territoire. En 2023-2024, 76% de cette contribution était affectée au compte dégâts et seulement 24% au compte général. Le conseil d'administration a décidé de rétablir cette proportion parce que le compte général intervient au niveau des dégâts et de leur financement. Il est souhaitable qu'une partie de ces contributions plus importantes de cette contribution territoriale intervienne sur le compte général. Dans le budget que je vous ai présenté, nous avons le compte dégâts qui récupère 43% de la contribution territoriale et le compte général 57%.

Cette contribution territoriale, si je vous en donne un peu quelques détails, on a tenu compte de l'augmentation du coût de la vie, ce que je vous ai dit en introduction. Cette contribution territoriale passe à 215 euros au lieu de 210 euros l'année dernière, pour tenir compte des 2,5% d'augmentation du coût de la vie. Voilà pour la cotisation des A.C.C.R. et les chasses qui ont moins de 50 hectares. Au-delà, le tarif est progressif, mais jusqu'à 3 000 ha, seuil au-delà duquel la contribution est plafonnée.

- L'enveloppe UG

L'autre point important sur le budget prévisionnel, c'est l'enveloppe UG. Que sont les enveloppes UG ? C'est la somme que nous allouons pour payer les dégâts de base. On est passé de 570 000 euros à 520 000 euros cette année pour tenir compte – nous espérons que nos prévisions seront réalisées – de la baisse des dégâts. Cette année, nous sommes déjà revenus au niveau de 2019. Nous espérons que l'accord national pour la diminution des dégâts va avoir des effets et permettra de baisser le montant des dégâts. Nous avons une enveloppe UG dans ce budget qui est de 520 000 euros. Elle comporte une part taxe plan de chasse à 339 500 euros et la contribution territoriale à 180 500 euros, ce que j'ai évoqué précédemment. Pour les UG qui dépasseraient leur enveloppe, nous prévoyons d'ores et déjà une cotisation de l'ordre de 100 000 euros. La taxe du plan de chasse reste inchangée. C'est le prix des bracelets, qui est inchangé par rapport aux années précédentes. Je vous laisse regarder.

- Economies

Dans les orientations définies, nous avions réalisé des économies. Sur les frais généraux, nous avons fait des travaux à la maison de la chasse. Je vous en dirai deux mots à la fin de mon intervention. Nous avons fait installer des panneaux solaires. Nous avons 130 m^2 de panneaux solaires, ce qui devrait générer une économie sur les frais généraux.

Deuxième point, le dimanche en nature. Cette année, nous avons décidé de suspendre cette manifestation, ce qui devrait représenter une économie de l'ordre de 35 000 euros. Je parle d'une suspension, pas d'une suppression. Nous reprendrons certainement sous une autre forme cette activité lorsque nous aurons pu mettre en place et acquérir nous-mêmes un domaine qui nous permettra de faire passer le permis de chasse avec l'aide de la région.

- Les validations

Les validations, je vous en dis deux mots. C'est issu du congrès de la FNC. Ce sont des propositions de la FNC qui tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie. Sur le montant des validations annuelles, tant pour la validation départementale que pour la validation nationale, avec le timbre de l'ordre de 104,95 euros, les frais de dossiers inchangés. L'écocontribution, c'est une partie de taxes que nous versons pour le volet écocontributions des subventions à l'OFB. Nous avons aussi des taxes qui sont prélevées par l'Agence de l'eau. Nous n'avons pas le montant exact au moment où nous parlons, mais cela devrait être de l'ordre de 50 euros. Cela va faire une augmentation des timbres de l'ordre de 1,8% à 2%.

- Projets subventionnés

Dans le budget, Claire l'a présenté tout à l'heure, il y a les projets subventionnés, qui représentent une partie non négligeable de notre activité financière. Nous avons vu qu'il y avait la conservation des espaces et des espèces pour 58%. Nous avons toute une action sur le sanitaire pour 6%, sur la sécurité pour 9%, sur l'animation et sur les connaissances scientifiques pour 18%. Le montant total estimé pour ces projets subventionnés sera de 371 845 euros pour l'année à venir.

- Prestations de service

Il faut y ajouter les prestations de service qui vous ont été présentées dans le rapport d'activité. Nous faisons de la prestation de services avec des conventions signées avec les sociétés d'autoroute, la SNCF, voire avec certaines villes ou communautés de communes. Pour l'instant, nous avons un projet pour environ 45 000 euros de prestations de service pour l'année prochaine.

- Rénovation de la maison de la chasse

Voilà pour les grandes lignes du budget prévisionnel. Je vous dis juste un mot sur la rénovation de la maison de la chasse. Danielle en a parlé. Claire en a parlé aussi dans son intervention. Nous avons financé la rénovation de la maison de la chasse en grande partie par un emprunt. Cet emprunt, si vous vous souvenez, nous pouvons le faire parce que nous avons touché des dommages et intérêts à la suite d'une malfaçon lors de la construction de la première maison de la chasse. Nous avons dans notre trésorerie un fonds dédié qui nous permet d'emprunter pour réaliser ces travaux. Le montant total des travaux est de l'ordre de 840 000 euros. Claire l'a précisé, c'est complètement intégré dans la gestion financière de la fédération. Il n'y aura pas de surcoût supplémentaire pour les adhérents. L'exercice est donc très peu impacté par cette dépense. Je vous remercie de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci, Christophe. Pour ce budget prévisionnel, en regardant de mon œil extérieur, je vois que la somme des dégâts est très importante. Nous allons justement en parler cet après-midi, parce qu'il y a de nouvelles technologies qui vont peut-être nous aider à faire une indemnisation plus juste. Je vous invite donc vraiment à rester cet après-midi avec les tables rondes qui vous attendent. Nous parlerons aussi de la connaissance. J'ai vu que le budget était de près de 18% autour de la connaissance. Cet après-midi, les tables rondes seront un sacré complément à votre assemblée générale statutaire.

Election du nouvel administrateur représentant du Pays 2 Bièvre-Liers

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

J'ai vu que l'ordre du jour inscrivait le renouvellement d'un membre du conseil d'administration. S'il y a un renouvellement, cela veut dire que quelqu'un s'en va. On va peut-être lui demander de venir. Antoine, je me fais le porte-parole de la présidente, qui n'est pas devant le micro. Vous l'applaudissez quand vous voulez.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Pour moi, c'est un petit moment nostalgique parce qu'Antoine GRAIN va nous quitter, pour des raisons personnelles. Nous ne sommes pas du tout brouillés, mais comme je l'ai expliqué lors de la réunion préparatoire, il a des impératifs, une nouvelle compagne qui m'emmène loin de nous dans sa voie. Il ne remplit donc plus les conditions pour être administrateur. Il a toujours été à mes côtés quand il s'agissait que la couleur des chasseurs se voie et que leur voix s'élève.

Encore dernièrement sur les marches de la mairie de Grenoble, tu étais avec moi. Nous partageons la même vision moderne de la chasse du futur, convaincus qu'il faut lui rendre une place dans la société. Je peux vous assurer que les lignes bougent. Aujourd'hui, les politiques et les instances nous invitent, les médias nous filment et nous interviewent. On parle de nous et la chasse fait débat. Il faut que l'on gagne cette bataille.

Antoine avait cette conscience. Je dois quand même vous dire que nous étions moins en phase quand nous parlions du sanglier. Nous pouvions compter sur lui quand il fallait représenter les chasseurs sur n'importe quelle réunion et j'ai vraiment un très grand regret de le voir partir, car en plus d'un administrateur, je perds un ami. Je vais lui demander de vous dire quelques mots.

Orateur : M. Antoine GRAIN – Administrateur sortant

Bonjour à toutes et à tous. C'est ma dernière AG, c'est vrai, en tant qu'administrateur, même si je ne le suis plus. Je reconnais que je suis quand même un peu ému de vous voir ici, vous chasseurs et membres du conseil d'administration. Cela fait quand même 21 ans que je suis élu, avec Jean-Marc ROCHETTE. Nous étions ensemble. Cela fait 21 ans que nous travaillons ensemble, que nous travaillons avec le conseil d'administration, que je travailler avec vous, avec les chasseurs. Cela s'est toujours bien passé. Nous avons parfois eu quelques mots, quelques problèmes, mais je pense que tous les problèmes sont facilement solubles. Il suffit simplement de discuter et de se comprendre. Il suffit aussi de partager notre passion. Je crois que pour faire ce que l'on fait, que ce soit en administrateur ou en tant que membre des conseils d'administration A.C.C.A., il faut être passionné parce que la passion nous anime et nous permet d'avancer.

Comme le disait Danielle, nous n'avons pas toujours été d'accord, mais je pense que nos désaccords nous ont fait progresser. Je pense que c'est l'important. Etre d'accord avec tout le monde n'a aucun intérêt. Etre en désaccord, cela permet de progresser et d'amener des solutions.

Je vais donc vous quitter aujourd'hui. Je vais en Savoie, en Maurienne. J'ai beaucoup d'émotion. Je suis un peu triste, c'est vrai, parce que j'aurais préféré continuer, mais j'aime ce que j'ai fait. J'aime vous rencontrer. J'ai aimé tout ce qui s'est passé avec les administrateurs, les politiques, les chasseurs. Mais je pense que Victor, qui va me remplacer, sur qui vous allez aujourd'hui voter, pourra très bien être à ma place. Ce sera quelqu'un d'autre, ce sera un nouveau. Mais ce sera très bien. En revanche, je penserai toujours à vous. J'espère surtout que je pourrai revenir vous voir de temps en temps. Surtout, quand il y aura ce nouveau domaine, qui devrait normalement voir le jour, j'aimerais pouvoir voir ce que c'est parce je pense que ce sera quelque chose de très bien pour les chasseurs de l'Isère. Cela permettra aussi de continuer ce pourquoi nous avons travaillé avec Danielle et ce pourquoi notre conseil d'administration a travaillé. Il ne s'agit pas, comme le disait Madame la Préfète, ou d'autres, de cohabitation ou de partage. Ce fameux terme est le bien vivre ensemble, et il m'est très cher. Je pense que c'est très important qu'il continue.

Je vous remercie beaucoup pour ces 21 années passées avec vous. Même si j'ai eu quelques fois des coups de gueule, j'espère que vous ne m'en voudrez pas trop de ce qui s'est passé pendant ces 21 ans. Merci beaucoup à vous.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI
Antoine, je ne vais pas te laisser partir ainsi, sans rien, les mains vides. J'ai le plaisir de te remettre au nom du conseil d'administration et de tous les chasseurs de l'Isère la médaille de la fédération et un petit bouquet pour ta compagne, qui t'enlève à nous.

Orateur : M. Antoine GRAIN – Administrateur sortant
Juste un mot quand même. Danielle disait qu'elle perdait un ami. Je pense que nous serons toujours amis, que ce soit avec elle ou avec vous tous ici présents. Merci beaucoup.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Pendant qu'Antoine dit symboliquement au revoir à tous ses collègues administrateurs, il est peut-être prévu de présenter Victor. Est-ce qu'il est là ?

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI
Victor est bien là. Ce sera le benjamin du conseil d'administration. C'est donc une ère nouvelle qui s'ouvre plutôt vers la jeunesse. Je le laisse se présenter.

Orateur : M. Victor BUDIN – Nouvel administrateur
Bonjour à toutes et à tous. Je suis Victor BUDIN. C'est avec un immense bonheur et une grande fierté que je me présente devant vous aujourd'hui, et une certaine émotion aussi, je ne vous le cache pas. Il y a 18 ans, quand j'ai passé mon permis de chasse, si on m'avait dit qu'un jour je rentrerais peut-être à la fédération, je ne l'aurais certainement pas cru. Mes premiers remerciements vont évidemment à Antoine, et toutes mes félicitations pour ses 21 années de présence à la fédération. Merci pour ton engagement, ton travail acharné. J'espère être à ta hauteur. On n'efface pas 21 années de présence comme cela. J'aimerais aussi remercier Madame la Présidente, tout le conseil d'administration, toute l'équipe de la fédération, pour leur accueil chaleureux. Il n'est pas facile d'arriver dans un endroit où on ne connaît pas forcément toutes les personnes. Ils m'ont vraiment bien accueilli. Je tiens donc vraiment à les remercier. Enfin, à vous tous, croyez en ma motivation et en ma détermination pour défendre notre passion au cours de ces trois prochaines années. Je vous remercie de votre attention. Au plaisir. Merci.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Merci, Victor. On te connaît un peu mieux. Tu as l'air motivé. C'est toujours difficile de remplacer quelqu'un qui est installé depuis longtemps, mais aussi de trouver des bénévoles pour s'engager. Bravo. Je rappelle que la candidature est soumise au vote, mais elle est dans les votes qui vont se faire cette semaine. Nous continuons avec un gros morceau. C'est la présentation du schéma départemental de gestion cynégétique. C'est Patrice qui va nous le présenter. Nous en avons beaucoup entendu parler de la part de Madame la Préfète. Qu'est-ce qui va être soumis à la préfecture ? Monsieur le directeur général est là. Tout s'est construit collectivement, mais tu vas nous raconter tout cela, Patrice. Merci.

Renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)

Orateur : M. Patrice SIBUT – Directeur FDCI

Re-bonjour à tous. Je vais vous parler du schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031. Madame la Préfète a longuement abordé le sujet. Elle a repositionné l'Etat dans l'organisation et le développement de ce projet, qui est un projet ambitieux, parce que dans les six prochaines années nous allons définir de nouvelles règles qui seront propres à la fédération des chasseurs de l'Isère et à vous-mêmes, et des règles qui auront des conséquences. Comme vous allez le voir, il y aura des conséquences sur le règlement intérieur et sur le fonctionnement même de vos A.C.C.A.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, Madame la Préfète l'a suffisamment bien répété. On est bien dans le cadre d'un document de cadrage qui définit des mesures permettant d'atteindre les objectifs de gestion, entre autres sur les grands animaux, le grand gibier, que ce soit le sanglier ou les espèces de cervidés (toutes espèces confondues). Les objectifs de gestion sont définis dans le cadre de différentes CDCFS, notamment la CDCFS dégâts. Pour rappel, « CDCFS » signifie commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Il y en a une spécifique sur les dégâts agricoles et une spécifique sur les dégâts de grand gibier. Elles définissent des objectifs de gestion au travers de plans de chasse, entre autres. Vos plans d'attribution triennale passent tous au travers des CDCFS pour définir des objectifs sur gestion sur trois ans ou six ans pour le CA.

Sur notre schéma départemental, les trois points essentiels que nous traitons sur ce renouvellement concernent la sécurité à la chasse (comme l'a rappelé Madame la Présidente). C'est essentiel et extrêmement important. Ils concernent aussi le plan de gestion départemental sanglier. On ne parle plus de plans locaux, mais d'un plan de gestion départemental. Nous allons rentrer dans le détail. Puis il y a l'agrainage dissuasif sanglier.

Pourquoi parle-t-on beaucoup de sangliers ? Tout simplement parce qu'il y a eu des réformes législatives réglementaires qui impactent le schéma départemental. Dès l'instant que ces réformes sont présentes, on est dans l'obligation de modifier le schéma.

Je passe parce que ce document, qui fait 66 pages, vous le retrouverez quand vous irez voter. Vous pourrez alors accéder à ce document. Mais nous avons pris soin de vous faire une note de synthèse. Avant, vous allez donc trouver trois pages de synthèse sur le schéma départemental parce que tout le reste (66 pages), vous pouvez évidemment le lire, mais ce n'est pas forcément très « digeste ». Nous sommes donc en train de retravailler une nouvelle version du schéma départemental qui sera beaucoup plus ludique, avec des états sur les 30 dernières années et des évolutions et des engagements pris par la fédération. Au niveau du fond, cela ne changera rien, mais au niveau de la forme vous aurez un document beaucoup plus synthétique, ludique, et plus facile à lire.

Au niveau de la sécurité, on nous pose souvent la question. Cela paraît simple, bête, on pense que cette petite mesure n'a pas beaucoup d'importance. Mais c'est maintenant clarifié. Quand vous chassez à deux A.C.C.A. ou une chasse privée ou deux chasses privées, il vous faut un carnet de battue pour chacun des territoires chassés. Très souvent, vous faites des battues en commun entre deux territoires de chasse. Maintenant il faudra un carnet de battue pour chacun des territoires. Ainsi il n'y aura pas d'ambiguïté. En termes de sécurité, si un problème se pose, les agents de l'Etat qui sont habilités à venir contrôler la situation et le dommage causé à autrui ou à l'encontre d'une personne pourront s'assurer que dans les deux A.C.C.A., les choses ont été organisées correctement.

Une autre chose extrêmement importante, tout chasseur qui se déplace de son poste ou qui va à son poste doit se déplacer arme déchargée. C'est important. N'oubliez pas que les auto-accidents, c'est 30% des accidents de chasse. C'est quelque chose de sérieux. On ne se déplace pas de son poste avec une arme chargée.

C'est un pouvoir que l'on accorde aux conseils d'administration d'A.C.C.A. Trop souvent, au service juridique, on est confronté à des A.C.C.A. qui nous demandent si elles ont le droit de sanctionner un chasseur, et surtout de lui interdire de pratiquer une activité pendant une certaine durée. Je tiens à vous dire que seule la commission sécurité de la fédération a compétence à infliger une sanction administrative à l'encontre d'un chasseur, cette sanction administrative pouvant aller à plusieurs années de suspension du droit de chasser sur l'A.C.C.A. On profite du schéma départemental pour accorder un droit aux conseils d'administration d'A.C.C.A. lorsqu'un chasseur est irrespectueux des consignes données par le responsable de battue, lorsqu'il ne respecte pas les consignes de sécurité quand il est au poste, quand il fait preuve d'un certain manque de civisme à l'encontre de l'équipe et du

responsable de battue. Le conseil d'administration de l'A.C.C.A., sur simple convocation, pourra l'exclure de chasses en battue pour une durée calendaire de 15 jours. S'il y a des récidives, la peine sera doublée. C'est donc un pouvoir que l'on vous accorde parce que nous avons bien conscience qu'il est difficile pour vous d'organiser des battues avec des personnes qui font preuve d'un certain manque de civisme et qui nuisent au bon déroulement de la chasse.

Un autre point a donné lieu à une réforme réglementaire. C'est la chasse autour des parcelles en cours de récolte et l'utilisation de la chevrotine. Concernant ces deux aspects, c'est très clair. C'est expliqué en détail, mais je ne vous l'expose pas ici parce que ce serait trop long. En revanche, c'est toujours soumis à l'autorisation du détenteur du droit de chasse, c'est-à-dire du président de l'association ou du chef de battue. Le président peut déléguer ce pouvoir d'organisation. Comme l'a rappelé Madame CHENAVIER, la chevrotine est une munition qui reste délicate à utiliser. Elle peut l'être dans des conditions très particulières. On vous redonne la possibilité de l'utiliser, mais c'est vous qui en prendrez la décision.

Concernant le volet sanglier, comme je vous l'ai dit, c'est le gros morceau du schéma départemental. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a eu des réformes réglementaires, que je vous ai déjà notifiées, qui ont touché l'agrainage dissuasif, l'utilisation de la chevrotine et la chasse autour des parcelles en cours de récolte. Nous avons aussi un objectif départemental qui a été défini dans le cadre d'un accord national entre agriculteurs et chasseurs et qui nous contraint à réduire les surfaces de dégâts agricoles de 20% à 30% au bout de trois années. Je tiens à vous dire que nous n'avons pas de chance parce que l'année de référence qui a été prise pour calculer ce pourcentage est 2019, année à forts dégâts en France, mais pas en Isère où il n'y avait pas beaucoup de dégâts. Par exemple, cette année, nous avons réduit de 90 ha la surface détruite, mais cela nous a seulement permis de revenir au seuil de 2019. Si on veut aller en deçà de 2019, il faudra encore fournir des efforts.

Concernant ce fameux plan département de gestion du sanglier, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le plan local de gestion sanglier disparaît. Ce plan local existait depuis 2005. Il avait pour vocation d'adapter la gestion de l'espèce en fonction du contexte local. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là, car l'espèce est en plein développement dans le département. Même si on peut considérer que ses effectifs se stabilisent dans la partie sud de l'Isère, on constate une forte augmentation dans la partie nord de l'Isère. La région de Roussillon est très impactée. Pour vous donner un ordre d'idée, dans cette région, il se prélève maintenant plus de sangliers que dans le massif du Trièves, où les prélèvements étaient historiquement très importants. Il est donc nécessaire maintenant de changer de méthode et de répondre aux exigences qui sont celles qui se sont concrétisées avec Madame la Préfète du département de l'Isère par la signature d'une convention dans laquelle la fédération s'engage à appliquer les termes de l'accord national entre chasseurs et agriculteurs. Le principe est donc de chasser du sanglier. Vous verrez, dans la nouvelle version du schéma départemental que vous recevrez une fois qu'il sera validé, nous avons effectué un travail complet sur l'historique depuis les 30 dernières années concernant l'évolution des populations de sanglier, l'évolution des dégâts, l'impact de la chasse sur les populations de sanglier et l'impact de cette chasse sur les dégâts.

Ce plan départemental de gestion s'applique à tous. Tout le monde appliquera donc la même règle. Les mesures principales sont les suivantes :

- Tous les modes de chasse sont autorisés. Nous y tenons et vous verrez que la chasse individuelle doit être autorisée.
- La chasse en temps de neige est autorisée. Les chasses complémentaires du 1er mars à l'ouverture de la chasse, vous devrez, si besoin, les mettre en application. Je dis bien « si besoin ».

C'est là que ce plan départemental de gestion sanglier est extrêmement important. Le but est de prélever des animaux. C'est l'accord national qui nous le demande. C'est la convention que nous avons passée avec Madame la Préfète. C'est l'accord que nous avons passé avec les agriculteurs du département. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'en période d'ouverture générale de la chasse (mi-septembre à fin février), vous serez dans l'obligation a minima d'ouvrir la chasse dans vos règlements quatre jours par semaine, et cela pour la chasse collective et la chasse individuelle. Ou alors vous avez le choix d'ouvrir la chasse 88 jours tout au long de la période et le nombre de jours par semaine restera à votre convenance. Je prends un exemple. Je suis dans un secteur fortement impacté par le tourisme en période hivernale, je ne peux pas pratiquer l'exercice cynégétique comme je le fais tout au long de l'année. Je pourrai ouvrir six jours par semaine la chasse pendant les trois premiers mois de la saison de chasse et limiter la pression sur l'espèce pendant une autre période parce que j'ai des contraintes au niveau territorial qui ne me permettent pas de chasser à minima quatre jours par semaine.

Je dis bien que c'est un minima. Vous pourrez évidemment ouvrir la chasse six jours par semaine. Rien ne vous l'interdit. Ce minima est une obligation. Pourquoi ? Parce que la fédération est dans l'obligation de respecter ses engagements. De ce fait, elle est dans l'obligation de vous demander d'aller chasser. De plus, n'oubliez pas que ce sont les territoires qui financent les dégâts actuellement. Par le fait que vous financiez les dégâts, la fédération ne peut plus vous contraindre en termes de pratique de la chasse, mais doit vous permettre de pouvoir chasser quand vous le souhaitez et lorsque vous avez besoin de chasser pour limiter ces dégâts.

L'agrainage dissuasif est un autre volet qui a été fortement impacté au niveau réglementaire. Cet agrainage dissuasif, nous en avons déjà longuement parlé. Pour faire un état des lieux, vous avez actuellement le droit d'agrainer tous les jours, une distribution par nuit, avec des systèmes automatiques, ou si vous êtes en linéaire une distribution par jour. Cet agrainage dissuasif était interdit du 1er octobre à fin février. La réglementation a évolué. L'impact est assez simple à prendre en considération. Deux jours maximums d'agrainage dans le département de l'Isère. C'est valable en Isère, c'est valable partout en France. C'est deux jours maximums, avec une quantité maximale de 50 kg aux 100 ha boisés. Il y a une interdiction d'agrainer du 15 février à fin mars. Voilà ce que disent les textes. Voilà ce que la fédération proposera à ses partenaires et à Madame la Préfète. Les partenaires sont en droit de ne pas accepter cette proposition, sont en droit de faire varier la quantité, sont en droit de faire varier la période de non-agrainage, sont en droit de proposer à Madame la Préfète d'autres modalités. Il lui reviendra de décider si oui ou non elle suit l'avis de la fédération ou si elle suit l'avis d'autres partenaires.

J'en ai terminé pour le sanglier. Vous voyez, malgré tout, il y a quand même des évolutions significatives qui vont impacter votre règlement intérieur. C'est pour cela que nous vous avions envoyé un petit message en vous disant d'attendre un peu avant de modifier votre règlement intérieur de chasse et d'attendre un peu avant de faire votre assemblée générale parce que la CDCFS qui va se positionner sur cette question donnera un avis à Madame la Préfète. La CDCFS ne formule qu'un avis auprès de Madame la Préfète. Généralement, cela se tient à fin mai. Nous espérons que début juin, Madame la Préfète nous donnera son avis sur notre schéma départemental, entre autres sur ces aspects liés au sanglier. Je ne pense pas qu'elle s'oppose aux quatre jours minimums de chasse. Je ne pense pas qu'elle s'oppose à l'utilisation de la chevrotine, au tir du sanglier autour des parcelles en cours de récolte. En revanche, elle pourrait avoir une position différente de celle de votre fédération concernant la période de non-agrainage ou la quantité de maïs pouvant être distribuée par jour aux 100 ha boisés. Pour l'instant, on ne peut pas présager de ce qui va se passer.

Concernant le petit gibier de montagne, peu d'évolutions. Il y aura des évolutions, mais elles seront d'ordre réglementaire, internes au département de l'Isère, via un arrêté plan de chasse ou PMA qui sera éventuellement pris en mai, mais nous sommes toujours en train de discuter avec l'Etat de cet aspect-là pour éviter les contentieux qui sont trop lourds, qui coûtent à l'Etat et qui nous coûtent. Il ne faut pas oublier que l'an passé, la chasse du tétras-lyre a été fermée. C'est fort dommageable pour nous. Parfois on gagne, parfois on perd devant les tribunaux, mais les associations de protection de la nature ne laissent pas passer la question du petit gibier de montagne. Systématiquement, il y a donc des recours par rapport aux arrêtés de chasse concernant le petit gibier de montagne. N'oubliez quand même pas que les recours ne concernent pas que le petit gibier de montagne, mais aussi le grand gibier, parce que l'arrêté attribution, minimas, maximas, plan de chasse de la saison passée est devant les tribunaux, attaqué aussi par les associations de protection de la nature, qui contestent le fait que l'on attribue 1 000 cerfs dans le département, considérant qu'il n'y a pas de dégâts forestiers, donc que l'on n'a donc pas à attribuer 1 000 cerfs. Nous attendrons les résultats des tribunaux. Cela peut avoir de lourdes conséquences en ce qui nous concerne, à la fois pour nous-mêmes, pour les partenaires et pour l'Etat. Tout simplement pour vous dire que le petit gibier de montagne, la déclaration sous 72 heures des prélèvements est obligatoire.

Le schéma départemental que vous allez retrouver en vote en ligne (il fait 66 pages, vous avez une synthèse) est soumis à votre vote pour avis. C'est un avis simple. Cela veut dire que vous ne décidez pas des mesures qui y sont inscrites. On vous demande ce que vous en pensez sur un plan général. Vous avez le droit de vous y opposer. Ensuite nous transmettons cette décision à Madame la Préfète en lui disant que c'est l'avis de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs. Si l'avis est extrêmement négatif, peut-être que le conseil d'administration préférera revoir sa copie. S'il n'est pas extrêmement négatif, le conseil d'administration pourra prendre la décision de le transmettre aux différents partenaires, c'est-à-dire la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, qui va s'en emparer, pour formuler un avis à Madame la Préfète. N'oublions pas non plus que ce document est soumis à consultation du public. Cela veut dire que tout citoyen français, qu'il se trouve dans le département du Nord, de l'Isère ou dans les Bouches-du-Rhône, pourra formuler un avis en ligne sur ce schéma départemental. L'ensemble de ces avis sont ensuite transmis à Madame la Préfète qui prend ensuite une position définitive. J'en ai terminé.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Merci, Patrice. Ce que je retiens de tout cela en tant qu'observateur extérieur et non chasseur, en premier lieu, c'est ce qu'a rappelé Madame la Préfète, c'est votre mission d'intérêt général qu'il faut mettre en avant. Elle l'a dit et il faut le redire et le remettre en avant, même si je sais qu'en Isère on le fait beaucoup. La deuxième chose, c'est que je pense que vous allez quand même partir rassurés parce que vous avez une préfète qui est très au fait de ces domaines-là et qui m'a l'air très affûtée. C'est un très bon partenaire. La troisième chose, avant de passer la parole à Alain, sans vouloir insister, c'est que cet après-midi, nous avons aussi une table ronde qui va expliquer comment évaluer les populations avec les nouvelles technologies. On va aussi nous parler de la façon de suivre les déplacements des populations, notamment de notre ami le sanglier, qui est juste ici. Puis on nous parlera des nouvelles applications mobiles pour déclarer, puisqu'il y a eu des changements. J'avais l'habitude de parler de Land Share et de Protect Hunt. Cet après-midi, nous parlerons des alternatives. Je vous invite donc vraiment à rester. Alain, peux-tu nous dire comment on vote cette semaine ?

Modalités de vote : Alain SIAUD – Vice-président FDCI

Orateur : M. Alain SIAUD – Vice-président FDCI
Bonjour à toutes et à tous. Je vais faire la voiture-balai, comme chaque année. Je vais vous parler des modalités de vote. Qui dit AG dit vote. C'est normal. Vous aurez donc huit questions soumises au scrutin. Je ne vous donnerai que les titres, parce que tout a été dit depuis ce matin. Sur votre espace, vous pourrez voir tout cela. Cette année, huit questions seront donc soumises à votre suffrage.

Concernant l'approbation du PV de l'AG 2024, je pense que vous avez tous bien lu le PV. Il faudra voter pour ou contre. Le bilan comptable 2023-2024 a été fait, avec son déficit. Il y a le budget prévisionnel avec des recettes estimées à 3 648 236 euros et des dépenses un peu inférieures à 3 682 565 euros. S'ajoute à cette première partie l'adhésion individuelle 2025-2026, qui découle de tout ce que vous a dit Christophe, et qui devrait tourner autour de 104,95 euros.

En deuxième partie, vous avez ensuite la contribution territoriale 2025-2026, variable suivant votre espace chassable de 0€ à 215€ (c'est plafonné à 215€). Il y a les taxes du plan de chasse 2025-2026, de 10€ à 82€ selon l'espèce. Vous avez le détail ici. Puis vous avez le renouvellement du schéma, incluant la gestion sanglier et les nouvelles règles de l'agrainage dissuasif que Patrice vient de vous présenter. Il y a aussi l'élection d'un membre du conseil d'administration pour Pays 2. Il s'est présenté et il est toujours là. Puis il y a les décisions importantes pour l'avenir de votre chasse. Nous souhaitons avoir le plus de votes possibles. Vous allez voter en ligne dans votre espace adhérent, et ce jusqu'au 9 avril inclus. Merci.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Merci, Alain. Il faut effectivement rappeler que voter est important puisque plus la participation est importante, plus les votes positifs sont importants. Cela vous donne du crédit pour aller défendre ce fameux schéma notamment. Donnez donc largement votre avis.

Je crois que nous terminons l'AG par des moments de mise à l'honneur. Cette année, c'est un peu différent parce que nous ne sommes que sur l'AG statutaire. Je te laisse appeler une A.C.C.A. que vous souhaitez mettre en avant. C'est celle de Bellegarde Poussieu.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI
Exactement. J'appelle les représentants de l'A.C.C.A. Le président s'est excusé, il avait vraiment quelque chose d'important et il ne pouvait pas être là, mais il sera représenté. Je vais appeler Christophe à mes côtés, qui est l'administrateur référent du pays.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Est-ce que tout le monde sait où est Bellegarde Poussieu ?

Un intervenant : M. Christophe FOURNIER – Administrateur Pays 1
Voilà les représentants de l'A.C.C.A. qui sont bien impliqués au niveau de la chasse. C'est une A.C.C.A. située dans le pays cynégétique n°1, c'est l'unité de gestion n°22. Cette A.C.C.A. est récompensée pour son activité et son implication au niveau de la chasse et pour l'implication des non-chasseurs dans leurs activités. Ils organisent chaque année un dimanche à la chasse avec des chasseurs, des non-chasseurs et je vais tout de suite leur laisser la parole, s'ils ont préparé quelque chose.

Un représentant de l'A.C.C. A Bellegarde Poussieu
Bonjour à toutes, bonjour à tous. Notre président, Monsieur EYMONOT, étant pris par des obligations professionnelles, il m'a demandé de lire un petit mot que je vais vous communiquer.

Notre commune est située sur le plan géographique près de Roussillon, une commune de plus de 1 000 habitants. Superficie : 2 000 ha, avec des bois indivis sur Tarare et Champuis. La partie sud : essentiellement plaines, avec cultures de céréales et d'arbres fruitiers. Au nord, ce sont les coteaux et les grands bois, avec des prairies.

Nous sommes 80 permis et nous sommes prêts à accueillir des cartes jeunes pour de premiers permis au niveau carte journalière ou autre chose. La plaine est chassée essentiellement par les chiens d'arrêt à cause des grands axes routiers, mais nous possédons des meutes de chiens courants sur lièvres, sangliers et chevreuils, et nous avons un équipage renards.

Sur nos manifestations, il y a la matinée boudins tous les ans au mois de février. Il y a des concours de meutes sur lièvres. Cela fait trois ans que nous en faisons. C'est la troisième année que nous faisons un dimanche à la chasse. En 2018, pour vous rejoindre, les écoles et les étapes périscolaires nous ont demandé de faire une journée chasse sur six demi-journées. Nous l'avons fait et cela a très bien marché.

Au niveau gibier, depuis quelques années, nous essayons de relancer un faisan un peu plus sauvage sur notre territoire. Nous avons acheté un terrain au début des années 2000 d'environ 6 000 m^2 sur lequel nous avons fait de la culture à gibier, de la prairie et planté des haies, avec une volière de 60m^2 où nous mettons des faisans. Pour les faisans de tir que nous lâchons au mois d'août, on les met en cage de pré lâchage, ce qui les acclimate à nos régions. Nous avons aussi six volières chez des particuliers avec des couples de faisans qui pondent. Personnellement chez moi, le couple de faisans a déjà pondu huit œufs et la poule commence à couver. Ces faisans sont ensuite élevés et mis dans cette grande volière. Il faut savoir qu'autour de cette volière, une zone de non-tir a été définie sur une centaine d'hectares. De même aux coteaux.

Pour en revenir à vos remerciements, Madame la Présidente, messieurs les administrateurs, la société est honorée de la confiance que vous nous faites et du prix que vous nous remettez. Bonne journée à tous. Merci.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Je crois que nous pouvons encore les applaudir parce que j'entends plein de choses très intéressantes de ce qui se fait à Bellegarde Poussieu. Par exemple, je retiens ce que vous aviez fait avec les scolaires. Je crois que quelque chose se développe au niveau de la fédération départementale parce que les scolaires et les jeunes sont les chasseurs de demain. Bravo. 80 permis sur 1 000 habitants. Waouh, c'est très fort.

Un représentant de l'A.C.C. A Bellegarde Poussieu
Puisque vous parlez des scolaires, je vais vous donner quelques détails. Après que nous avons fait ces six demi-journées, il y a eu un article dans le journal. C'est avec le président que nous avions organisé cela. Des gens d'autres sociétés m'ont demandé d'aller faire cela dans leurs écoles. Nous avions fait cinq demi-journées au niveau du gibier, il y avait le sanglier jusqu'au gibier de passage. La dernière journée, c'est moi qui l'ai animée, c'était sur les chiens, mais pas que sur les chiens de chasse. C'était aussi sur les chiens d'assistance, les chiens de dressage, tous les chiens. Comme j'ai un chien que j'ai dressé, il y avait 12 enfants. Mais comme nous avons travaillé dans la cour de l'école, il y avait toute l'école qui est venue voir les chiens et tous les parents. Nous avions préparé à manger. Tout le monde a mangé du gibier, des tartines de pigeon et tout le bazar. C'était une journée magnifique. Vous voyez, les enfants, il faut les éduquer petits.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Vous avez encore un petit mot pour compléter ?

Un représentant de l'A.C.C. A Bellegarde Poussieu
Oui. En plus d'être chasseur à Bellegarde Poussieu, je suis aussi président de la AFACCC38. Je tiens à remercier l'A.C.C. A de Prime Arrêt qui a organisé cette année un concours de meute sur lièvres. Je tiens à préciser que c'est sur gibier non tiré. Ces manifestations font aussi partie de la découverte de la chasse, tout comme les dimanches à la chasse. C'est important d'organiser des manifestations qui vont dans ce sens pour permettre de faire découvrir la chasse.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Y a-t-il quelque chose demain ?

Un représentant de l'A.C.C. A Bellegarde Poussieu
Demain, nous organisons une journée nature propre.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
A Bellegarde, il y a plein d'idées.

Un représentant de l'A.C.C. A Bellegarde Poussieu
Pour tous ceux qui ne connaissent pas la AFACCC38, c'est une association qui a été créée pour la défense de la chasse au chien courant. On demande des adhérents. Si vous êtes au courant du sujet qui s'est passé en 2023, les sept chiens abattus en basse Ardèche, ce procès qui semblait être bâclé a duré toute la journée de jeudi. Pour l'occasion, la FAC s'est portée partie civile. C'est peut-être ce qui permettra d'avoir un procès plus logique et plus sensé à ce niveau. Si vous voulez plus de renseignements, regardez sur les réseaux sociaux. Je vous remercie.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur
Merci à Bellegarde Poussieu. Danielle, on s'oriente vers la fin de cette AG statutaire.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI
On s'oriente vers la fin. Un petit buffet est prévu, mais nous allons quand même vous demander un petit délai parce que comme nous avons rajouté des chaises, il faudra que nous fassions de la place.

Surtout, ne pensez pas que vous pouvez vous esquiver à la pause. Vous restez cet après-midi, parce que je connais les petits malins qui vont prendre la fuite après le buffet.
Restez. Vous allez voir, c'est très intéressant. Oui, il y a vraiment des choses superbes. Merci, Danielle, à tout à l'heure.